

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER, FILMER, ENREGISTRER À DES FINS PÉDAGOGIQUES ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Dans le cadre de différents projets, l'équipe éducative peut être amenée à prendre des photos des élèves de l'établissement, à les filmer ou à enregistrer leur voix. Ces captations de l'image et de la voix sont réalisées dans le cadre de différentes activités pédagogiques (activités en classe, clubs et ateliers, association sportive, sorties et voyages scolaires, etc.). Elles ont pour but de :

- Rendre compte de la vie de l'établissement aux élèves non impliqués dans ces activités
- Présenter les différentes actions menées au sein de l'établissement lors de manifestations culturelles et/ou pédagogiques.

Nous vous remercions de nous indiquer si vous autorisez ces captations et leur utilisation.

NOM et prénom de l'élève :

Classe :

NOM des responsables légaux :

<input type="checkbox"/> Autorise le collège <input type="checkbox"/> N'autorise pas le collège	à photographier mon enfant pour la photo de classe 2024/2025
--	--

<input type="checkbox"/> Autorise le collège <input type="checkbox"/> N'autorise pas le collège	à photographier, à filmer ou à enregistrer la voix de mon enfant au cours des activités scolaires menées en 2024/2025
--	---

<input type="checkbox"/> Autorise le collège <input type="checkbox"/> N'autorise pas le collège	à utiliser les photographies et les vidéos où figure mon enfant et les enregistrements de la voix de mon enfant pour illustrer des documents de présentation de l'établissement et des activités qui y sont menées : support papier, site internet et blogs de l'établissement, comptes sur les réseaux sociaux de l'établissement. L'autorisation d'utiliser ces photos, vidéos ou enregistrements est accordée pour une durée de 5 ans.
--	--

NB : Quels que soient vos choix, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant votre enfant (Règlement Général sur la Protection des Données) qui peut être exercé à tout moment auprès du chef d'établissement (vous pouvez demander par exemple qu'une photo publiée soit enlevée du site internet du collège).

Date et signature des responsables légaux :